

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POUVOIR JUDICIAIRE

A/2559/2015

ATAS/713/2015

COUR DE JUSTICE

Chambre des assurances sociales

Arrêt du 23 septembre 2015

4^{ème} Chambre

En la cause

Enfant A_____, domiciliée à CONFIGNON, représentée par Fédération Suisse pour Intégration des handicapés recourante

contre

OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITE DU CANTON DE GENEVE, Service juridique, sis Rue des Gares 12, GENEVE intimé

**Siégeant : Juliana BALDÉ, Présidente; Christine LUZZATTO et Dana DORDEA, Juges
assesseurs**

Vu la décision du 3 juillet 2015 de l'office de l'assurance invalidité du canton de Genève (ci-après : l'OAI), refusant l'octroi de moyens auxiliaires à l'enfant A_____ (ci-après : la recourante) au motif que, selon l'avis de leur service médical régional, les troubles visuels dont elle souffrait ont été investigués de manière complète par le Professeur B_____ et le docteur C_____ et qu'il n'a été décelé aucun trouble organique justifiant ses difficultés oculaires ;

Vu le recours interjeté le 27 juillet 2015 par la recourante, représentée par sa mère Carmen, elle-même représentée par Me Jean-Marie AGIER, indiquant que, depuis plus d'une année, elle peut remédier à son acuité visuelle basse grâce aux deux appareils de lecture et concluant à l'annulation de la décision attaquée et au renvoi à l'OAI pour instruction complémentaire sur le plan médical ;

Vu la réponse du 20 août 2015 de l'OAI concluant au rejet du recours ;

Vu le courrier du conseil de la recourante du 8 septembre 2015 indiquant que la vision de A_____ s'était améliorée au point qu'elle n'avait plus besoin d'appareils de lecture, de sorte qu'elle retire son recours ;

Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

**PAR CES MOTIFS,
LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES :**

1. Prend acte du retrait du recours.
2. Raye la cause du rôle.
3. Dit qu'il n'est pas perçu d'émolument.

La greffière

La présidente

Isabelle CASTILLO

Juliana BALDÉ

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le